

Conditions d'admission

Admission en Master Droit immobilier (Master 1 et Master 2), admission sur sélection en Master 1 Droit privé général (en vue de poursuite en Master 2 Droit immobilier) :

Peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les six premiers semestres d'une Licence en Droit ou Droit privé (Licence 3), ou d'une Licence à dominante juridique, ou de tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers).

Attention : le choix du parcours en M2 Droit immobilier pour la poursuite de la formation en deuxième année doit être indiqué au moment de la candidature en M1 et le choix est définitif. La sélection des candidatures est réalisée sur dossier. Une commission de sélection, composée notamment des responsables du M1 Droit privé général et du Master 2 parcours Droit immobilier, étudie les candidatures et propose les admissions en M1 Droit privé général parcours Droit immobilier, au directeur de l'UFR DSPS qui les prononce. À l'issue du Master 1 Droit privé général et dès lors que l'étudiant y avait été admis en vue de la poursuite en M2 Droit immobilier, l'inscription en seconde année de Master dans ce parcours M2 Droit immobilier est de droit lorsque la validation du M1 a été acquise, sans redoublement, l'année précédant l'année de formation en M2.

Candidature Master 1 :

Plateforme « Mon Master » <https://www.monmaster.gouv.fr>

Intégration directe en Master 2 Droit immobilier :

Une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe en M2 Droit immobilier peut être ouverte sous réserve des capacités d'accueil de la formation. Dans ce cas, peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un Master de Droit (Master 1) ou à dominante juridique, un diplôme d'école de commerce ou de tout autre titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). La sélection des candidatures est réalisée sur dossier (et éventuellement entretien) par le responsable du Master 2 parcours Droit immobilier qui propose les admissions directes en M2 Droit immobilier au directeur de l'UFR DSPS qui les prononce.

Candidature Master 2 :

Plateforme « Ecandidats » <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

Contacts

Responsables de Formation

Anne ETIENNEY, professeur des universités

Secrétariats pédagogiques

Master 1 (Bureau H 209) : 01 49 40 32 92 ; m1prive.dsps@univ-paris13.fr

Master 2 (Bureau H 211) : 01 49 40 44 74 ; m2dim.dsps@univ-paris13.fr

Accès

Venir à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), Campus de villetaneuse - UFR Droit, Sciences Politique & Sociales
99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse.

En voiture, à partir de Paris

Porte de la Chapelle > Autoroute A1 direction Lille, puis Sortie n°2 (Saint-Denis - Stade de France), puis direction Villetaneuse Université.

En transport en commun

Depuis Paris : Train ligne H - toutes les lignes départ Gare du Nord direction Persan Beaumont, ou Valmondois, ou Montsoult-Maffliers, ou Pontoise - arrêt Épinay Villetaneuse.

Depuis la gare d'Épinay Villetaneuse : prendre soit le T11 direction Le Bourget - arrêt Villetaneuse-Université, soit le bus 361 direction Gare de Pierrefitte-Stains RER - arrêt Université Paris 13.

Depuis Saint-Denis Porte de Paris (Métro 13) : prendre le T8 - terminus Villetaneuse Université.

Master mention

DROIT

Parcours Droit immobilier



Objectifs

Le **Master mention Droit parcours Droit immobilier** a pour objectif de donner aux étudiants, grâce à des enseignements assurés en étroite collaboration par des universitaires et des praticiens, des connaissances juridiques approfondies en droit immobilier en couvrant un large champ disciplinaire, afin que les diplômés aient dès la sortie du Master les compétences nécessaires à l'exercice opérationnel d'une grande diversité de métiers dans ce secteur d'activité. Cet objectif premier, tourné vers l'insertion professionnelle, appuyé par un projet professionnel concrétisé par un stage, s'accompagne également de la volonté d'initier les étudiants à la recherche.

Compétences| visées

Grâce à une spécialisation progressive au cours des quatre semestres du Master, les diplômés acquièrent un solide socle de connaissances juridiques fondamentales nécessaire à tout juriste généraliste, et des connaissances approfondies théoriques et pratiques dans les matières couvertes par le droit immobilier.

L'équipe pédagogique veille à ce que les étudiants apprennent, par la diversité des exercices qui leur sont proposés, à utiliser leurs connaissances pour développer leur potentiel d'autonomie de raisonnement et leur aptitude à travailler en équipe et soient en capacité de mettre en adéquation pratique et théorie afin de cerner les problématiques aussi bien dans une perspective d'élaboration de projets que de règlement de litiges.

Poursuite d'études

Les diplômés peuvent, dès la sortie de la formation et comme le confirment les données recueillies sur l'insertion professionnelle des promotions, travailler notamment en cabinets d'avocats, études notariales, agences immobilières, cabinets d'administration de biens, entreprises de construction/promotion immobilière, sociétés d'assurance, banques, organismes de logement social, sociétés immobilières, collectivités locales.

Poursuite d'études : inscription dans un Institut d'études judiciaires en vue de devenir avocat ou candidature dans un centre de formation professionnelle du Notariat afin de devenir notaire.

Organisation de la formation

Master 1 Droit privé général : cours et travaux dirigés sur les deux semestres. Pour poursuivre en M2 parcours Droit immobilier, les étudiants doivent obligatoirement suivre les TD et options du parcours Droit immobilier du M1 Droit privé général indiquées dans le programme ci-dessous. Possibilité d'effectuer un stage (à partir de mi-mai).

Master 2 Droit immobilier : cours et séminaires pratiques assurés par des enseignants universitaires et des praticiens (avocats, magistrats, notaires, administrateurs de biens) pendant les deux semestres jusqu'en mars. À partir d'avril, stage obligatoire (d'une durée de 2 à 6 mois), qui peut s'accompagner de la rédaction d'un mémoire de recherche avec l'autorisation du responsable pédagogique de la formation.

Programme

SEMESTRE 1

UE1 - Unité fondamentale 1 - 6 ECTS

Droit des régimes matrimoniaux avec TD - 6 ETCS

UE2 - Unité fondamentale 2 - 9 ECTS

Droit des sûretés avec TD

Droit international privé 1

UE 3 - complémentaire 1 - 3 ECTS

Droit des assurances - 3 ECTS

UE 4 - complémentaire 2 - 6 ECTS

Voies d'exécution - 3 ECTS

Régime général de l'obligation - 3 ECTS

UE 5 – Unité d'ouverture - 6 ECTS

Droit fiscal des affaires 1 - 3 ECTS

Anglais juridique - 3 ECTS

SEMESTRE 2

UE6 - Unité fondamentale 1 - 6 ECTS

Droit des successions et des libéralités avec TD - 6 ECTS

U7 - Unité fondamentale 2 - 9 ECTS

Prévention et traitement des difficultés des entreprises avec TD

Droit international privé 2

UE8 - Unité complémentaire 1 - 3 ECTS

Droit de la consommation - 3 ECTS

UE9 - Unité complémentaire 2 - 6 ECTS

Droit immobilier - 3ECTS

Droit de l'urbanisme - 3 ECTS

UE10 - Unité d'ouverture - 6 ECTS

Droit fiscal des affaires 2 - 3 ECTS

Anglais de spécialité - 3 ECTS

UE11 - Unité libre, non obligatoire

Points bonus éventuels : engagement étudiant

Programme

SEMESTRE 3

UE fondamentale 11 Contrats de cession - 7 ECTS

Cours Contrats de cession - 4 ECTS

Séminaires d'approfondissement Contrats de cession - 3 ECTS

UE fondamentale 12 Crédit immobilier - 7 ECTS

Cours Crédit immobilier - 4 ECTS

Séminaires d'approfondissement Crédit immobilier - 3 ECTS

UE fondamentale 13 - Copropriété - 7 ECTS

Cours Copropriété - 4 ECTS

Séminaires d'approfondissement Copropriété - 3 ECTS

UE complémentaire 14 - 6 ECTS

Fiscalité immobilière - 2 ECTS

Droit des sociétés immobilières et stratégie patrimoniale - 2 ECTS

Initiation à l'insertion professionnelle et à la recherche - 2 ECTS

UE transversale 15 - 3 ECTS

Anglais appliqué à l'immobilier - 3 ECTS

SEMESTRE 4

UE fondamentale 16 Droit de la construction - 7 ECTS

Cours Droit de la construction - 4 ECTS

Séminaires d'approfondissement Droit de la construction 6 - 3 ECTS

UE complémentaire 17 - 6 ECTS

Droit approfondi de l'urbanisme - 4 ECTS

Droit de l'environnement - 2 ECTS

UE complémentaire 18 - 6 ECTS

Baux civils et commerciaux / gestion locative - 4 ECTS

Droit du logement social - 2 ECTS

UE complémentaire 20 - 2 ECTS

Immeuble et droit patrimonial de la famille - 2 ECTS

UE transversale 19 - stage ou mémoire de recherche - 9 ECTS

Stage (2 mois minimum) - Rapport de stage et soutenance de stage - 9 ECTS

UE spécifique - UE 21 : Unité libre , non obligatoire

Engagement étudiant